

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** PROCESSOR CLEANER

**N° de produit:** 000001014485

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Produit de nettoyage pour machines à développer

**Usages déconseillés:** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Agfa Graphics NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique

**Téléphone:** +32 3 4442111

**Télécopie ::** +32 3 4447094

**E-mail:** electronic.sds@agfa.com

#### Fournisseur national

Agfa Graphics NV  
Septestraat 27  
2640 Mortsel  
Belgique

**Téléphone:** +32 3 4442111

**E-mail:** electronic.sds@agfa.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non répertorié

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

**Informations générales:** Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Acide citrique	5 - <10%	77-92-9	201-069-1	01-2119457026-42-XXXX	Aucune information disponible.	

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

### Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Acide citrique	Eye Irrit.: 2: H319	

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

CLP: Règlement n° 1272/2008

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Transporter à l'air frais.

**Contact avec la Peau:** Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Dangers:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

**Traitement:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

### Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers  
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection avant d'entrer dans la zone de danger.

**6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.

**6.4 Référence à d'autres sections:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage:****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Conserver à l'écart des matières incompatibles.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de Contrôle****Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**8.2 Contrôles de l'exposition  
Contrôles Techniques Appropriés:**

Assurer une ventilation efficace.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Informations générales:</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage:</b>	Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374) Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété. Caoutchouc butyle. Épaisseur du gant: > 0,70 mm Temps de pénétration: > 480 min Risque d'éclaboussures : Caoutchouc nitrile. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.
<b>Autres:</b>	Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688
<b>Protection respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	1,6 (25 °C)
<b>Point de congélation:</b>	< 0 °C (Littérature.)
<b>Point d'ébullition:</b>	> 100 °C (Littérature.)
<b>Point d'éclair:</b>	> 93,33 °C (Littérature.) Non combustible.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non inflammable
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	23,00 hPa (20 °C) (Littérature.)
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	1,037 (Littérature.)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	soluble

<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>SADT:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS

<b>Teneur en COV:</b>	Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé) Directive 2004/42/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)
-----------------------	--

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Non connu.
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Réagit avec des bases fortes. Ne pas entreposer près des bases fortes.
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
<b>Contact oculaire:</b>	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

#### Ingestion

<b>Produit:</b>	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles. Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
-----------------	--

#### Substance(s) spécifiée(s)

Acide citrique	LD 50 (Rat): 6.730 mg/kg
----------------	--------------------------

**Contact avec la peau**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique LD 50 (Rat) : > 2.000 mg/kg

**Inhalation**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat, Oral, 10 d): 8.000 mg/kg

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

**Produit:** L'évaluation du risque sanitaire est basée sur les propriétés toxicologiques d'une matière similaire.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**Blessure ou Irritation****Grave des Yeux:**

**Produit:** L'évaluation du risque sanitaire est basée sur les propriétés toxicologiques d'une matière similaire.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Effet irritant.

**Sensibilisation****Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**Mutagénicité des Cellules Germinales****In vitro**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**In vivo**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      Aucune information disponible.

<b>SECTION 12 : Informations écologiques</b>
--

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë**

**Poisson**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      LC 50 (Leuciscus idus, 48 h): 760 mg/l (Static) résultat expérimental

**Invertébrés Aquatiques**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      CE50 (48 h): > 50 mg/l (Static) résultat expérimental

**Toxicité chronique**

**Poisson**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**  
**Produit:**                              Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**  
 Acide citrique                      Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**12.2 Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**Rapport DBO/DCO****Produit** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de Bioaccumulation****Produit:** Aucune information disponible.**Substance(s) spécifiée(s)**

Acide citrique Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le Sol:**

Aucune information disponible.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Acide citrique Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations****PBT et VPVB:**

Acide citrique

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable) Aucune information disponible.

**12.6 Autres Effets Néfastes:**

Aucune information disponible.

**12.7 Informations****supplémentaires:**

Aucune information disponible.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations générales:**

Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Méthodes d'élimination:**

Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****ADR**

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.

14.2 Nom d'Expédition des Nations Non réglementé.

Unies:



14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**RID**

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**IMDG**

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**IATA**

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** non applicable.

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:** aucune

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:** aucune

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:** aucune

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** aucune

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:** aucune

**Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	0 - <0,1%

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** aucune

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	0 - <0,1%

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

## SECTION 16 : Autres informations

**Informations de révision:** Sans objet.

### Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Principales références de la littérature et sources de données:** Fiche de données de sécurité du fournisseur.  
ECHA

### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Date de Publication:** 27.06.2017

**FDS n°:**

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.